

"LA FEMME DANS L'EGLISE ET LE DROIT CANON"

COLLOQUE ORGANISE PAR L' U.M.O.F.C.

Paris - 16-17 Avril 1969

LA NOUVELLE IMAGE DE LA FEMME

par Mme Y. PELLE DOUEL
Agrégée de Philosophie

Cette communication veut essayer d'amorcer une réflexion sur les valeurs fondatrices de la place légitime des femmes dans l'Eglise.

Cette détermination des fondements est en effet nécessaire pour une réflexion sur le statut juridique des femmes à l'intérieur des institutions ecclésiastiques.

I. LES FAITS ET LEUR SENS

Les "Signes des temps".

L'évolution de la femme aujourd'hui s'inscrit dans une promotion générale des personnes humaines. Mouvement de la civilisation dans ses aspirations, ses valeurs. Prise de conscience des droits inaliénables et fondamentaux de la personne humaine. Dialectique de cette prise de conscience dans la société humaine, dans l'Eglise.

Lecture, interprétation nécessaires de ces "signes des temps". Nous avons à en déchiffrer le sens, en tant qu'Eglise du Christ.

II. "PRISE DE PAROLE" DES FEMMES

Lecture de ses valeurs.

Y a-t-il une différence ontologique entre l'Homme et la Femme ? La femme est-elle un être humain ?

- description existentielle de l'être humain en situation
- l'être humain dans l'économie chrétienne

Y a-t-il une spécificité d'être de la femme ?

- l'être, les fonctions, les services, les vocations
- Biologie et féminité

.../

Sur quel plan la Parole de Dieu interpelle-t-elle la femme ?

- le Christ et les femmes
- Les premières communautés chrétiennes
- Spiritualité et institutions

L'Eglise, institution insérée dans des sociétés, des civilisations temporelles, n'a-t-elle pas été jusqu'ici une société masculine ?

"Conscientisation" des femmes : l'être humain total est homme et femme. Pour l'Eglise du Christ, "il n'y a ni homme ni femme".

III. AFFIRMATIONS FONDAMENTALES SELON LA LOGIQUE DE CES CONSTATATIONS

1. Dignité de l'être humain ; la femme aussi est un être humain. Exigences de cette dignité.
2. Lecture des spécificités, des vocations, au niveau de la vocation humaine générale.
3. L'Eglise doit reconnaître, fonder, garantir institutionnellement cette exigence. Abolition des discriminations : "un seul Esprit".
4. C'est une exigence non de moins, mais de plus : les femmes veulent être pleinement ce qu'elles sont : pas seulement des doubles ou des compléments, mais les sujets de leur propre existence, naturelle et surnaturelle ; femmes, mères, certes, et membres de la société humaine, et membres vivants du Christ.

Elles veulent être prises au sérieux, elles veulent être reconnues, en droit, en fait, dans les mentalités et dans les institutions, comme des êtres humains adultes et responsables, au même titre que les hommes : et comme personnes, et comme membres actifs de la communauté.

Elles sont conscientes que cette revendication-fondement n'est pas un reniement de leur être féminin; mais son expression plénière. Elles affirment que seule cette expression permettra à l'humanité totale, hommes et femmes, de s'accomplir dans le plan de Dieu.
